

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, M. Madjid KHALED, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL.

Etaient absents excusés : Mme Isabelle GUINOT, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD

Pouvoirs : 1 (de Mme GUINOT à M. ROBLOT)

Secrétaire de séance : M. Guy FEVRAT

Date de la convocation : 22 mai 2018

Date d'affichage des délibérations : 30 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2018 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX FORESTIERS 2018 : Sur proposition de l'ONF, le Conseil demande l'établissement d'un devis pour les travaux suivants : cloisonnement sylvicole des parcelles 101, 108 et 109 (3.49 ha) ; cloisonnement d'exploitation des parcelles 2 et 3 (3.95 ha) ; entretien de desserte parcelles 31 à 33 et 36

EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE TECHNIQUE : Le Conseil Municipal décide de transformer 2 postes d'adjoint technique en postes d'adjoint technique principal de 2^e classe.

La liste des emplois communaux de la filière technique est fixée comme suit à partir du 1^{er} juin 2018 : 1 poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet ; 1 poste d'Adjoint technique territorial à temps complet ; 6 postes d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet ; 6 postes d'Adjoint technique territorial à temps non complet dont les temps de travail sont de 11 h, 14 h 30 mn, 19 h, 26 h 30 mn, 26 h 30 mn, 31 h 30 mn.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES » : Le Conseil Municipal autorise les dépenses suivantes qui seront affectées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations, jouets, friandises pour enfants, diverses prestations et cocktail servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- L'achat de cadeaux lors de divers événements et circonstances exceptionnelles : départs, décès, événements familiaux, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles pour le personnel communal, les élus, les bénévoles ou les personnalités ayant œuvré pour l'intérêt communal... Le plafond de dépense par cadeau est fixé à 500 €.
- L'achat de cartes cadeaux (bons d'achat) à remettre soit lors de circonstances exceptionnelles, soit en remerciement à des personnes agissant régulièrement bénévolement pour l'intérêt communal. La valeur unitaire des cartes cadeaux est limitée à 500 € ; la valeur globale des cartes cadeaux achetées sur une année est limitée à 3 000 €
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, employés, personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, de manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits chaque année au 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE – QUITUS DU MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE CONFIE A LA SEM VAL DE BOURGOGNE :

Le Conseil Municipal constate l'achèvement total des missions du délégataire et **DONNE QUITUS** à la SEM Val de Bourgogne de ses missions aux plans administratif, technique et financier. Il approuve le bilan financier définitif de l'opération à 1 041 308.24 € TTC et autorise le Maire à encaisser l'excédent de trésorerie d'un montant de 21 374.06 €.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2018 : Le Conseil approuve l'inscription de crédits supplémentaires de 1 774 € en section de fonctionnement et de 18 373 € en section d'investissement, dont la répartition est la suivante :

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
art.	objet	crédits
6232	Chap. 011 – fêtes et cérémonies	3 000.00 €
023	Chap. 023 – virement à la section d'investissement	- 1 226.00 €
	total dépenses de fonctionnement :	1 774.00 €
RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
art.	objet	crédits
7688	Chap. 76 – produits financiers liés au mandat de construction du restaurant scolaire	1 774.00 €
	total recettes de fonctionnement :	1 774.00 €

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
art.	objet	crédits
2152	Chap. 21 – op. ONA – marquage sol, signalisation voirie	8 021.00 €
21578	Chap. 21 – op. ONA – jardinières pour nouvelles barrières	2 000.00 €
2158	Chap. 21 – op. ONA – benne pour le service technique	8 000.00 €
2183	Chap. 21 – op. ONA – matériel informatique pour l'école primaire	3 000.00 €
2188	Chap. 21 – op. ONA – illuminations, rideaux école primaire et sonorisation église	9 000.00 €
2152	Chap. 040 – op. OFI – aménagement de trottoirs	5 000.00 €
2116	Chap. 21 – op. 202 – parking du cimetière	2 000.00 €
2152	Chap. 21 – op. 204 – travaux de réhabilitation de trottoirs	1 000.00 €
238	Chap. 23 – op. 184 – annulation restes à réaliser construction restaurant scolaire	- 16 648.00 €
2117	Chap. 21 – op. ONA – report en 2019 du verger conservatoire	- 3 000.00 €
	total dépenses investissement :	18 373.00 €
RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
art.	objet	crédits
021	Chap. 021 – OFI – virement de la section de fonctionnement	- 1 226.00 €
238	Chap. 23 – OFI – remboursement avances construction restaurant scolaire	19 599.00 €
	total recettes investissement :	18 373.00 €

CANTINE SCOLAIRE : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET TARIFS AU 01/09/2018 :

Les tarifs de restauration scolaire sont modifiés à partir du 1^{er} septembre 2018 :

- repas par abonnement : 4,20 € le repas
- repas exceptionnel : 4,70 € le repas
- service de cantine sans fourniture du repas seulement en cas d'intolérance alimentaire sans gravité attestée par production d'un certificat médical : 1,20 € si abonnement ; 1,80 € pour repas exceptionnels.

Des modifications sont apportées au règlement de fonctionnement : en cas d'inscription régulière selon planning, celui-ci devra être mensuel. Le certificat médical nécessaire au remboursement des absences de plus de 5 jours devra être déposé en mairie sous 8 jours.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux en cours : le maire fait le point des différents travaux en cours ou réalisés : évacuation d'eaux au Morlux, installation de barrières vers le funéraire ...

CCAS : le maire rend compte du déroulement des dernières manifestations du CCAS - repas des aînés et vide-CCAS- qui se sont bien passées

Journal de Saône et Loire : Le Conseil émet un avis favorable au renouvellement de l'opération de distribution d'un journal et d'un calendrier dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune en fin d'année.

Prochain conseil municipal : sous réserve d'imprévus, la prochaine réunion de conseil est fixée au mardi 19 juin.

Commémoration du 18 juin : afin d'alléger un peu le déroulement du défilé, le cortège se rendra uniquement au monument aux morts où aura lieu la cérémonie et le dépôt de gerbes.

Des gerbes auront été déposées au préalable à la Gendarmerie, la Poste et les Marlots en reconnaissance aux victimes de la seconde guerre mondiale.

Terrain de football : depuis peu, le stade de football reste ouvert, ce qui permet aux habitants de profiter de cet équipement. Toutefois, il est vivement regretté que les propriétaires de chiens ne veillent pas à empêcher leurs animaux de faire leurs besoins sur les pelouses.

Incivilités : Outre les problèmes de déjections canines rencontrés au stade de football mais également dans le bourg, en particulier autour de l'église, 2 incivilités ont été constatées :

- les sanitaires place du poids public ont été volontairement détériorés, nécessitant le remplacement de la cuvette wc.
- 30 rosiers (sur environ 50) ont été volés sur le parterre du site de la Madeleine.

Concert Arpège : La chorale Arpège invite le conseil et la population à son concert annuel le SAMEDI 9 JUIN 2018 à 20 H 30 à l'église. Cette année la chorale reçoit un ensemble de mandolinistes et guitaristes.

Conseil Départemental : le maire transmet aux conseillers l'invitation de Mme ROBLOT et M. DESMARD, Conseillers Départementaux, à la réunion du jeudi 31 mai à OUROUX SUR SAONE pour la présentation du bilan de mi-mandat en présence de M. ACARY, Président du Conseil Départemental.

Hameau de Colnand : M. ROBLOT demande si la réfection de la route du bois de Bépreaux va être continuée ; à priori cela n'est pas prévu. Concernant l'éclairage public, l'étude technique du SYDESL est en attente.

Hameau de Perrigny : M. PHILIPPE signale un problème d'enrobé qui se soulève. Un damage sera réalisé.

La séance est levée à 22 H 05. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.